

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 mai 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1813670A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et la ministre des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 16 mai 2018 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les inondations et choc mécanique liés à l'action des vagues, les inondations par remontée de nappe phréatiques, les avalanches et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 mai 2018.

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur,
Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
J. WITKOWSKI*

*Le ministre de l'économie
et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
L. CORRE*

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 2 mars 2018

Communes d'Andernos-les-Bains (1), Audenge (1), Lège-Cap-Ferret (1).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 28 février 2018 au 1^{er} mars 2018

Communes de Marseillan, Villeneuve-lès-Maguelone.

Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 28 février 2018 au 2 mars 2018.

Communes de Frontignan, Portiragnes, Vendres.

Inondations et coulées de boue du 28 février 2018 au 1^{er} mars 2018.

Communes de Mèze, Villeneuve-lès-Maguelone.

Inondations et coulées de boue du 28 février 2018 au 2 mars 2018.

Communes de Balaruc-les-Bains, Vic-la-Gardiole.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 4 janvier 2018

Commune de Clelles.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 décembre 2017

Commune de Claix.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2018 au 24 janvier 2018

Commune de Fontenay-sur-Loing.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 31 mai 2016 au 30 juin 2016

Commune de Château-Renard (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 31 mai 2016 au 31 juillet 2016

Commune de Chevillon-sur-Huillard (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1^{er} septembre 2016 au 12 septembre 2016

Commune de Ladon (1).

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Inondations et coulées de boue du 10 décembre 2017

Commune de Hague (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018

Commune de Pont-Hébert.

Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 5 janvier 2018

Communes de Dangy (1), Saint-Gilles.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Inondations par remontée de nappe naturelle du 6 janvier 2018 au 18 février 2018

Commune de Verdun (1).

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**DÉPARTEMENT DE L'AIN***Inondations et coulées de boue du 8 janvier 2018 au 9 février 2018*

Commune de Thoissey.

Inondations et coulées de boue du 24 janvier 2018 au 3 février 2018

Commune de Fareins.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES*Inondations par remontée de nappe naturelle du 21 novembre 2016 au 22 novembre 2016*

Commune de Saint-Vallier-de-Thiey.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS*Inondations et coulées de boue du 11 janvier 2018*

Commune de Saint-Martin-aux-Chartrains.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR*Inondations et coulées de boue du 11 mars 2018*

Commune de Thury.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 27 mai 2016 au 6 juin 2016*

Commune de Tillay-le-Péneux.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 18 juin 2016

Commune de Guainville.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 27 décembre 2017 au 28 décembre 2017*

Commune de Cargèse.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE*Inondations et coulées de boue du 1^{er} janvier 2018 au 2 janvier 2018*

Commune de Saint-Julien-Beychevelle.

Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 24 janvier 2018

Commune de Réole (La).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT*Inondations et coulées de boue du 1^{er} mars 2018*

Commune de Villeveyrac.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE*Séisme du 29 septembre 2017*

Commune de Saint-Erblon.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE*Séisme du 28 septembre 2017*

Commune d'Angrie.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE*Inondations et coulées de boue du 11 décembre 2017 au 12 décembre 2017*

Commune de Saint-Gilles.

Inondations et coulées de boue du 14 décembre 2017 au 15 décembre 2017

Commune de Saint-Gilles.

Inondations et coulées de boue du 2 janvier 2018 au 3 janvier 2018

Commune de Morville.

Inondations et coulées de boue du 20 janvier 2018 au 23 janvier 2018

Commune de Saint-Jean-de-la-Haize.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 3 mars 2018 au 4 mars 2018*

Commune de Lamor-Plage.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE*Inondations et coulées de boue du 18 janvier 2018*

Commune de Béning-lès-Saint-Avoid.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 décembre 2017*

Commune de Flers.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES*Inondations et coulées de boue du 18 février 2018 au 21 février 2018*

Commune de Juncalas.

Inondations et coulées de boue du 20 février 2018 au 22 février 2018

Commune de Lézignan.

Inondations par remontée de nappe naturelle du 18 février 2018 au 21 février 2018

Commune de Juncalas.

Inondations par remontée de nappe naturelle du 20 février 2018 au 22 février 2018

Commune de Lézignan.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 14 février 2018 au 15 février 2018

Commune d'Ilhet.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 18 février 2018 au 21 février 2018

Commune de Juncalas.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE*Inondations et coulées de boue du 27 janvier 2018 au 2 février 2018*

Commune de Caluire-et-Cuire.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 10 janvier 2018 au 5 février 2018

Commune de Montbellet.

Inondations et coulées de boue du 25 janvier 2018 au 28 février 2018

Commune de Crêches-sur-Saône.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Inondations et coulées de boue du 11 mars 2018

Commune de Boissière-École (La).

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 10 décembre 2017 au 12 décembre 2017

Communes de Bandol, Carqueiranne.

Inondations et coulées de boue du 15 mars 2018

Commune de Gassin.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Inondations par remontée de nappe naturelle du 31 mai 2016 au 1^{er} juillet 2016

Commune d'Orly.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Inondations par remontée de nappe naturelle du 28 mai 2016 au 31 mai 2016

Commune de Deuil-la-Barre.

DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 28 septembre 2016 au 29 septembre 2016

Commune de Sainte-Luce.